

PRIMA SESSIONE URDINARIA DI U 2024
RIUNIONE DI I PRIMU E 2 DI
FERRAGHJU DI 2024

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 2024
REUNION DES PREMIER ET 2 FEVRIER 2024

2024/ 01/001

**REPONSE DE MADAME FLORA MATTEI A LA QUESTION DEPOSEE PAR MADAME
CATHERINE COGNETTI-TURCHINI AU NOM DU GROUPE UN SOFFIU NOVU**

Objet : Transport des étudiants et apprentis dans le Centre Corse

Madame la Conseillère, vous nous avez fait part des difficultés que peuvent rencontrer les étudiants et apprentis en matière de mobilité pour se rendre sur les campus universitaires de Corti où ils suivent leur cursus supérieur.

C'est un partage comme on fait, en tout cas sur le constat au quotidien et pour être très souvent sur Corte, je souscris complètement à votre demande. Précisément pour vous soulever le cas de nos jeunes adultes qui n'ont ni la possibilité de passer le permis ni avoir accès à un véhicule. Et vous souhaitez donc savoir s'il était envisageable de leur ouvrir l'accès à nos lignes scolaires.

Revenons déjà sur les solutions existantes et que nous avons à leur proposer pour soutenir nos étudiants et nos apprentis.

Premièrement donc, comme nos élèves du secondaire, tous nos étudiants bénéficient de la gratuité des transports avec une carte annuelle.

Ce sont des éléments qui sont en général des chevaux de bataille de la part de certains présidents de régions continentales. Ils en font des sujets de mandature. Nous, c'est vraiment quelque chose que l'on a tenu à pérenniser pour la gratuité des transports scolaires.

Le 2ème point, c'est que le territoire de la Communauté de communes du Centre Corse dispose de 3 gares ferroviaires, à Tattò, Vivariu et Venacu qui desservent le Centre Corse.

Selon les horaires en cours, ces étudiants peuvent utiliser le train permettant bien sûr d'arriver à Corti à 8 heures et ainsi, pour le retour, peuvent utiliser le train de 17h26.

Donc, cela permet quand même aussi d'avoir cette mobilité additionnelle avec le train. Et enfin, la Collectivité a conclu une convention financière avec les CFA du Pumontu en faveur des apprentis inscrits dans leurs établissements pour qu'ils puissent accéder à moindre coût à nos lignes de transport de voyageurs non urbains.

Venons-en donc à l'objet même de votre question sur la mutualisation entre les transports scolaires et les transports non intérieurs.

À l'approche d'une refonte des schémas de mobilité que nous sommes en train de diligenter à la Collectivité de Corse, il nous est apparu fondamental de peser les difficultés récurrentes sur les lignes de transport, le juste dimensionnement des bus en fonction, bien sûr des effectifs déclarés par les établissements scolaires, les inscriptions et les fournitures des cartes de transport scolaire, la notion de carte de confort quand on prend une carte, mais au final qu'on ne l'utilise pas, ce qui veut dire que ça mobilise des sièges qui ne sont plus disponibles pour d'autres inscriptions, et enfin le pourcentage de prise en charge de la part de la Collectivité ; à ce titre donc, cette solution de mixité pour allier les deux modes de transports, mais aussi pour mieux mailler les territoires ruraux, et desservir les zones montagneuses plus isolées, est loin d'être une idée à écarter. Nous y travaillons, nous y avons travaillé. Il y a juste des blocages, je dirais opérationnels et techniques, qui font qu'il faut que nous les surmontions, surtout dans la perspective de plus d'autonomie de la Corse, avec une agilité qu'il va falloir que nous démontrions sur la mobilité en Corse.

Rappelons d'ailleurs que cette idée n'est pas nouvelle, le dispositif de mutualisation des lignes scolaires avec les lignes de voyageurs répond également aux préconisations inscrites au PADDUC.

Il nous faut donc comprendre un certain nombre d'obstacles techniques, lesquels aujourd'hui ne nous permettent pas de rendre cette pratique opérationnelle.

Premièrement, les marchés qui ont été passés sont dédiés au transport scolaire et non aux transports mixtes.

Nous pourrions alors les faire évoluer en marché mixte, ce qui veut dire qu'il faudrait voir ça dans un second temps, nous ne pourrions pas appliquer ça directement sur les marchés qui sont lancés et en cours.

Deuxièmement, la Communauté de communes compte actuellement 12 lignes qui pourraient faire l'objet d'une étude de mutualisation. Cependant, les horaires, les tracés, la capacité des bus mis à disposition doivent figurer dans toutes les clauses des différents contrats qu'il faut annexer.

Cela veut dire qu'il faut connaître précisément les effectifs concernés. Donc, à part dégager des surcapacités et pouvoir générer des recettes sur les différents sièges qui sont laissés libres, ça va être très compliqué de voir ça dans un temps très court.

La loi oblige aussi les enfants à voyager en position assise avec un dispositif de sécurité, ce qui veut dire qu'on ne peut pas faire de sur complétude des bus.

Ces études de mutualisation nécessiteraient de connaître les besoins selon le parc de location étudiante disponible sur ce territoire, en lien d'ailleurs avec le plan de déplacement d'entreprise réalisé par l'université. Et enfin, vous le mentionnez dans votre question, la billettique, qui nous a permis de gagner en efficacité sur les différents kilomètres ; le kilométrage actuellement réalisé sur nos lignes est géré de façon séparée pour les scolaires et pour les voyageurs, donc les étudiants et apprentis sont dans la catégorie des voyageurs et non des scolaires.

Ce sera donc un suivi des montées pour les scolaires et une gestion d'une régie pour les voyageurs. Donc les deux parallèles font que ça va être compliqué, en tout cas à ce jour. Mais il n'est pas encore envisageable de nos jours de proposer ces réservations sur les lignes scolaires.

Les dispositifs, ils existent et ce ne sont pas des avenants simples qu'on va pouvoir faire sur les marchés actuels. Ces nouvelles dispositions nécessiteraient donc préalablement des évolutions tant techniques que réglementaires sur les plans de transport actuels, liés à une meilleure connaissance du besoin actualisé annuellement sur les étudiants et les scolaires. Par conséquent, dans la perspective de l'évolution institutionnelle de la Corse, il nous faudra proposer plus de créativité, et plus d'agilité.

La mutualisation a un sens dans tous les domaines, qu'ils soient matériels, humains, de coopération, etc. Il nous faudra forcément plus de créativité à ce niveau-là. Nous proposerons par conséquent des règlements spécifiques pour optimiser ces lignes de transport et améliorer ainsi les taux de remplissage des bus impliqués pour le ramassage mixte, avec une possibilité aux étudiants et apprentis d'emprunter ces lignes quand les bus présentent des petites sur-capacités, ce qui, de fait, pourra aussi générer des recettes.

Ce sont des enjeux auxquels nous souscrivons pleinement pour faire évoluer notre règlement de transport en même temps que ce besoin affirmé de plus d'autonomie décliné dans chacune de ces *pieve* de la Corse et de nos bassins de vie.

Je vous remercie.